

# Non aux attaques contre les retraites des femmes !

Le pouvoir vient d'insérer dans le projet de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2010 la réforme des « avantages » accordés aux mères en matière de retraite.

Catherine Mills

Depuis 1924, il existe un système de bonification dans la Fonction publique pour les femmes ayant des enfants. Depuis 1971, les mères salariées du secteur privé bénéficient d'une majoration de durée d'assurance (MDA) qui peut aller jusqu'à 8 trimestres.

En 2003, la droite a déjà revu à la baisse les bonifications pour la retraite des mères fonctionnaires, passant de 2 ans à 6 mois, en prétendant les offrir à égalité aux fonctionnaires pères de famille.

Un arrêt de la Cour de cassation du 19 février dernier a accordé le bénéfice des MDA à un père salarié du privé, au motif de l'égalité homme-femme. Soucieux de limiter les réclamations des hommes et de réduire les dépenses, le Gouvernement s'engouffre aujourd'hui dans la brèche pour s'attaquer aux retraites des mères de famille salariées du privé.

Le gouvernement prétend ne pas remettre en cause les « avantages » liés aux retraites des mères de famille, salariées du privé. Mais sans moyens nouveaux, l'annonce du partage possible de cet « avantage » va conduire de fait, à de nouvelles attaques contre les retraites des femmes au travers de la suppression ou de la réduction des trimestres de bonifications accordés par enfant élevé (de un à huit trimestres) qui permettent non de partir plus tôt mais de bénéficier d'une indemnité à peine plus élevée.

Le prétexte serait l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes et de se conformer aux directives européennes.

Cet acquis social - la Majoration de Durée d'Assurance - destiné aux mères de familles en matière de retraite, a été mis en place pour compenser les inégalités entre les hommes et les femmes face à la retraite et compenser les baisses d'activité liées à la maternité. Invoquer l'égalité pour supprimer cet acquis n'est que de la tartufferie ! Et nous devons nous y opposer avec force.

Ce gouvernement veut à la fois démanteler les prétendus « avantages » acquis, niveler par le bas mais aussi diviser les français en prenant un bouc émissaire. Après le privé contre le public, les travailleurs contre les chômeurs, les classes moyennes contre les pauvres...aujourd'hui ce sont les femmes contre les hommes !

**Combattre les inégalités et établir une véritable égalité hommes-femmes.**

## Ces inégalités existent toujours voire s'accroissent :

**Le taux d'activité des femmes décroche avec l'arrivée des enfants : 73 % avec 1 enfant, 64 % avec 2 ; 40 % pour 3 enfants et plus, De plus, les mères sont 35 % à cesser ou réduire leur activité après une naissance contre 1,5 % des pères.**

**Ce sont encore à près de 80 % les femmes qui prennent en charge l'éducation des enfants**

**31 % des femmes sont à temps partiel (les hommes 6 %).**

**Une femme touche, en moyenne, un salaire inférieur aux hommes de plus de 20 % et une retraite inférieure de près de 40%**

**Plus des 3/4 des salariés à bas salaires sont des femmes**

**En 2004, seulement 44 % des femmes retraitées ont validé une carrière complète contre 86 % des hommes et elles ont pris leur retraite deux ans plus tard.**

Cela impliquerait de relever le taux d'emploi des femmes et la fin des discriminations concernant l'accès à l'emploi, les salaires, de s'attaquer aux inégalités professionnelles, de revoir les conditions des congés parentaux, la promotion des carrières mais aussi d'assurer le développement d'un service public adapté de garde d'enfants...

C'est aussi pénaliser les employeurs qui imposent le temps partiel et compenser pour tous, hommes et femmes les périodes de baisse d'activité pour élever les enfants : égaliser par le haut !

Certes, la prise en compte de la paternité dans le calcul des droits à la retraite des hommes, doit être organisée mais cela ne peut de faire à moyens constants, en s'attaquant aux retraites des femmes. Le droit à la majoration de durée d'assurance pour les femmes ne doit en aucun cas être remis en cause ou réduit.

Cette nouvelle réforme, après de multiples protestations, comprendrait désormais une année de MDA pour les mères et une année au choix entre la mère et le père pour l'éducation des enfants. Mais on peut craindre que les femmes soient davantage pénalisées avec ce prétendu partage de la MDA, compensant

l'éducation des enfants. Le risque c'est que les femmes soient incitées encore d'avantage à se retirer du marché du travail. Ce serait une source de conflit en cas de divorce. Les inégalités seraient encore accentuées, sous couvert de plus d'égalité et cela serait contreproductif par rapport à la contribution

positive des femmes à la croissance réelle et finalement aux rentrées de cotisations. De plus on confond deux niveaux : l'éducation des enfants relève de la politique familiale, tandis que la MDA concerne les retraites et la nécessité de corriger les inégalités hommes – femmes par rapport à la retraite. ■

**Pour une véritable égalité hommes-femmes, une résorption des inégalités concernant l'emploi, les salaires, les retraites**  
**Pour une réforme de progrès de la protection sociale articulant politique familiale, formation, emploi, salaires, retraites .**

**Pour une véritable égalité hommes-femmes : accès des femmes à des formations de qualité en bannissant la discrimination sexuée des filières comme la discrimination des métiers.**

**Accès à la formation continue, accès aux postes de responsabilités, égalisation par le haut des salaires : à travail égal, salaire égal,**

**Un véritable partage des tâches, favorisé par l'amélioration des conditions de travail, le développement des formules de garde adaptées, une politique familiale moderne permettant la conciliation vie - professionnelle – vie familiale, pour les femmes et pour les hommes.**

**Cela implique un développement des financements à partir d'une réforme de progrès des cotisations sociales, branchée sur le développement du taux d'activité des femmes, des salaires, de leur formation continue pour accéder à de meilleurs emplois.**

**Devenez  
lecteur  
d'**

# **ECONOMIE & POLITIQUE**

## **ABONNEMENT**

- |                  |  |              |
|------------------|--|--------------|
| • FRANCE         | 1 an : 50 €  | 2 ans : 95 € |
| • TARIF ÉTUDIANT | 1 an : 43 €  | 2 ans : 84 € |
| • ETRANGER       | 1 an : 74 € (frais de port par voie maritime inclus) |              |

Nom : ..... Prénom : .....

Entreprise ou organisation : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Code postal : .....

Tél : ..... Email : .....

Abonnement à partir du n°

pris

à envoyer

Règlement

espèce

chèque postal ou bancaire

sur facturation (pour un organisme)

**Économie et Politique** - 2, place du Colonel Fabien - 75019 Paris

Tél : 01.40.40.13.47 - Fax : 01.40.40.13.95 - E-mail : [ecopo@economie-politique.org](mailto:ecopo@economie-politique.org)